

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Gens du voyage – Aire d'accueil à Albertville – Tarification 2025

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente en matière d'accueil des gens du voyage.

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage de la Savoie en vigueur prévoit une aire d'accueil sur le territoire d'Arlysère. L'aire d'accueil située à Albertville a ouvert le 6 mars 2020.

La gestion de cette structure revient donc à la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Vu la délibération n° 1 du 14 décembre 2023, approuvant la convention d'occupation et le règlement intérieur à mettre en place sur l'aire d'accueil et approuvant les tarifs pour l'année 2024,

Au vu de la loi relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites du 7 novembre 2018 et au décret publié le 7 mars dernier fixant les règles applicables aux aires d'accueil, il y a lieu d'approuver :

- Les tarifs de la structure d'accueil en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025
- Le règlement intérieur annexé

La convention d'occupation reste inchangée.

Dépôt de garantie	100 €
Avance	55 € hebdomadaires répartis comme suit : 28 € pour la redevance d'occupation (7 journées x 4 €), 27 € pour les fluides
Redevance	4 € par nuit et par emplacement pendant la durée du séjour réglementaire (3 mois). Application d'une pénalité de 15 € par jour et par emplacement, applicable dès le 1 ^{er} jour de dépassement de la durée du séjour réglementaire pendant 7 jours inclus. Application d'une pénalité de 20 € par jour et par emplacement, applicable dès le 8 ^{ème} jour de dépassement de la durée du séjour réglementaire
Eau	Du 01/01/2025 au 30/06/2025: 3.69 € le m ³ Du 01/07/2025 au 31/12/2025: 3.83 € le m ³
Electricité	0,20 € le Kwh
TARIFS DES DEGRADATIONS	
Tarifs TTC pour le calcul des éventuelles facturations et/ou retenues sur le dépôt de garantie	
Désignations	Prix en euros TTC
Plomberie / Sanitaire :	
Robinet	80 €
Raccord de robinet	50 €
Poignée de robinet	20 €
Bonde/grille de douche	20 €
Bouton poussoir douche/WC	200 €
Mousseur douche spécifique	300 €
WC suspendu	300 €
Evier	200 €
Débouchage manuel canalisation	150 €
Débouchage par professionnel canalisation	500 €
Joint silicone	50 €/ml
Pommeau de douche	50 €
Métallerie :	
Porte métallique - rayure	40 €
Porte métallique - remplacement	800 €
Serrure anti vandalisme	550 €

Serrure simple	100 €
Poteau d'étendage	500 €
Grande Vitre	500 €
Maçonnerie/Peinture/Ravalement/Revêtement :	
Graffitis/tâches diverses sur murs et sols	50 €/m ²
Trous dans mur/plafond/sol/enrobé	20 €/dm ²
Electricité :	
Prise	100 €
Interrupteur	100 €
Globe/luminaire	150 €
Néon/ampoule	30 €
Hygiène/Salubrité :	
Nettoyage WC	50 €
Nettoyage douche	50 €
Nettoyage évier	50 €
Nettoyage sol et murs édicule	100 €
Nettoyage plateforme enrobée de l'emplacement	150 €
Enlèvement poubelle ordures ménagères	50 €
Autres :	
Clé	30 €
Adaptateur prise électrique	30 €
Enlèvement poubelle ordures ménagères	15 €
Enlèvement déchets verts	165 €/rotation + 60 €/t
Enlèvement gravats	165 €/rotation + 30 €/t
Enlèvement DIB (déchets industriels banals)	165 €/rotation + 153 €t
Enlèvement bouteille de gaz	50 €
Clôture métallique	70 €/ml
Panneau occultant	50 €/ml
Réparation portillon	500 €
Réparation portail coulissant	700 €
Changement portillon	1 800 €
Changement portail coulissant	3 000 €
Panneau signalétique	320 € / l'unité
Candelabre	900 € / l'unité
Station d'épuration	1500 €
Enlèvement et traitement des dépôts sauvages, y compris déchets verts et excréments	350 €
Bac à ordures ménagères de 770 L	180 € l'unité
Toute autre intervention non mentionnée dans ce tableau fera l'objet d'un devis et sera facturée à l'occupant. Si le montant des dégradations est supérieur au montant de la caution, la facturation sera éditée au nom du responsable du groupe identifié.	

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve les tarifs de la structure d'accueil en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 comme indiqués ci-dessus ainsi que le règlement intérieur annexé ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les documents afférents avec les occupants et tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

